Image not found or type unknown

Contrat qui ne correspond pas au poste occupé

Par **Doudou**, le **15/02/2012** à **12:03**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si quand on attaque son employeur aux prudhommes ceci est nuisible pour notre carrière. Plus clairement; est ce qu'il est possible que l'on peine à retrouver du travail après avoir fait cette démarche?

[s]Explication de ma situation:[/s]
Je suis actuellement en contrat de professionnalisation dans un centre social.
Mon poste intitulé sur mon contrat ne correspond pas au poste et missions que j'occupe.
Nous dépendons de la convention collective SNAECSO, et donc chaque poste donne le droit à un nombre de points qui défini le salaire. Hors mon nombre de points est très inférieur à celui que je devrais percevoir.
Je souhaiterai donc avoir vos conseils, car après avoir exprimé à mon employeur cette erreur, celui-ci ne veut rien changer.

Pensez-vous qu'entammer une démarche auprès des prudhommes est justifiée ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse et votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés